



Mairie de **COURLON-SUR-YONNE**

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

Du vendredi 7 décembre 2018

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le 7 décembre 2018 à 20 h 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Ameye Nahalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène		Roux Martine		
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina		Percheminier Jean-Jacques		
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Séance ouverte, le procès verbal de la réunion ordinaire du 15 novembre 2018 est adopté sans observations particulières.

En préambule, Monsieur le Maire précise que les 3 petits ponts qui sont des ouvrages communaux (chemin des Merens, rue du Port et rue de l'îlot) ont fait l'objet d'un examen en 2005 et qu'il convient d'y revenir. Il s'est donc rapproché de l'Agence Technique Départementale en ce sens.

Sur deux autres points, il évoque la rencontre qu'il a eue, en présence de Martine Rouix, avec le Service routier départemental au sujet notamment de la réfection de voirie dans la Grande Rue (voie départementale). Il apparaît qu'il est nécessaire que, au préalable, les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques soient prolongés jusqu'au carrefour formé avec la Rue Basse et la Rue de la Vieille Ville.

Enfin, il fait part au Conseil Municipal de l'appel à la vigilance émis par la gendarmerie au sujet de l'actuelle recrudescence de faits délictueux (cambriolages) dans le Nord de l'Yonne.

I/ Rapport de la Commission de Finances.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un additif soit ajouté. Il inclut, dans l'opération 14, des équipements pour les pompiers, d'un montant de 731 €. Le Conseil, à l'unanimité, accepte la délibération.

Après quoi, Monsieur le Maire rappelle les différents investissements prévus pour 2019 : vidéo surveillance (un devis a été sollicité à la société Eiffage), l'aménagement de logements place du four, barrières montée du Canal entre les arbres, fenêtres classe maternelle, informatique mairie, acquisition véhicule supplémentaire et de matériels pour le service technique, maîtrise d'œuvre pour étude de stabilité concernant l'église. Le programme de voirie concernera la rue des Camus, la réparation partielle sur d'autres voies et la réfection de la cour de l'école. Cette liste sera affinée dans les semaines à venir, selon les priorités qu'il faudra établir.

Ensuite, les conseillers entendent le rapport de la Commission des finances : l'exécution du budget communal en cours ne pose aucune difficulté particulière avec des dépenses de fonctionnement moins élevées que la moyenne nationale des communes de même strate. Il est à noter que deux emprunts sur le budget eau et assainissement et un sur le budget principal seront échus fin 2019. Cependant, les recettes communales restent inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate. Sur le contexte général, il est constaté une diminution entre 2014 et 2017 des dotations de l'Etat. En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de 19%. Si l'on prend en compte la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP), l'ensemble de ces dotations a baissé de 10%. Dans le même temps, la hausse annuelle de l'indice des prix des dépenses communales est supérieure à la hausse de l'indice des prix de la consommation.

Enfin, le Conseil décide à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifications suivantes :

- Les concessions de cimetière et columbarium

	Concessions de cimetière	Columbarium
15 ans	150 €	330 €
30 ans	210 €	630 €

- Interventions sur nids d'hyménoptères : 70 € la 1^{ère} heure et 90 € à partir de la 2^{ème} heure.
- Location de la salle des fêtes : il est ajouté une tarification pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril sur les tarifications initiales

	Courlonnais,	Extérieurs,	Courlonnais,	Extérieurs,
--	---------------------	--------------------	---------------------	--------------------

	du 01/05 au 30/09	du 01/05 au 30/09	du 01/10 au 30/04	du 01/10 au 30/04
Week end	320 €	420 €	335 €	435 €
Vin d'honneur	170 €	220 €	185 €	235 €
Demi-journée	100 €		115 €	
Caution de réservation	66 €	66 €	66 €	66 €
Caution liée au règlement	500 €	500 €	500 €	500 €

- Les taux d'imposition communaux pour 2019, comme depuis le début du mandat, restent inchangés.
- Eau et Assainissement : il n'est plus possible d'émettre un titre inférieur à 15 € pour l'eau et l'assainissement. C'est pourquoi, les conseillers décident de réfléchir sur cette question afin de traiter les cas où la facturation est inférieure à ce montant.

II/ Instauration d'une taxe de séjour.

Une commune qui réalise des actions de promotion de son patrimoine et des actions de protection et de gestion de son espace naturel peut instituer la taxe de séjour. La clientèle des chambres d'hôtes ou en location de type « Airbnb » y est assujettie. Ce projet a été examiné avec un professionnel du secteur et le taux proposé est de 1%. Les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à cette proposition.

La délibération proposée intègrera les précisions demandées à la Ddfip au sujet du recouvrement de cette taxe (début et amplitude annuelle de mise en œuvre).

III/ Renouvellement régime indemnitaire du personnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire en 2019 sur les mêmes bases, le régime indemnitaire des personnels des services administratif, technique et de police.

IV/ Délibération concernant les compétences de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Communauté de Communes Yonne Nord est actuellement dans un processus de transformation de sa fiscalité. Cette évolution pourrait l'amener à percevoir de la DGF bonifiée.

Cependant, pour en bénéficier, elle doit avoir 8 compétences sur les 12 mentionnées à l'article 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose aux communes d'accepter que la Communauté de Communes étende ses compétences dans les domaines suivants : « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et « Politique du logement social d'intérêt communautaire ». Cette dernière compétence se composera d'un seul volet portant sur la réflexion et/ou mise en place d'un programme d'habitat local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces deux compétences soient prises par la Communauté de Commune Yonne Nord.

VI/ Convention mise à disposition local Amicale Bouliste Courlonnaise

Les conseillers sont informés de l'élection d'un nouveau bureau au sein de l'association « Amicale Bouliste Courlonnaise ». C'est pourquoi, après avoir pris connaissance de la nouvelle convention établie pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local communal à l'association « Amicale Bouliste Courlonnaise », le Conseil adopte ce document, à l'unanimité et mandate M. le Maire pour le signer.

VI/ Questions diverses

M. le Maire donne des informations concernant :

- une enquête publique relative au projet de carrière sur Villemanoche. Un affichage a été fait à ce sujet et le dossier afférent est consultable.
- un contrôle de l'Urssaf, effectué en septembre 2018, qui doit aujourd'hui à la Commune la somme de 62 €.
- la demande émanant d'une entreprise Courlonnaise qui souhaite acquérir 1000 m² de terrain au lieudit « les Vioules ». Le Conseil y est favorable à l'unanimité, sous réserve de diverses précisions à recueillir : projet à préciser.

VII/ Intervention des conseillers

Sophia Cooreman : - fait part, pour « La Remorque », du problème rencontré de branchement électrique. En effet, aucune prise n'est disponible sur la Place du Four permettant à la propriétaire de pouvoir s'y relier. Une solution sera recherchée.

- informe que du 5 janvier au 2 février 2019, une collecte de protections hygiéniques est organisée au profit des femmes les plus démunies, sous la houlette de l'association « Règles élémentaires ».

Benjamin Villain signale l'écran cassé sur la borne électrique.

Marcel L'Huillier souligne que la signalisation du chantier en cours dans la Rue des Préaux est insuffisante, notamment la nuit. Il demande que l'entreprise concernée soit alertée sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 12 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 15 décembre 2018.

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier